



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère

ATTESTATION DE LIBRE ETABLISSEMENT

n° GHM-2017-086

- Vu le code du sport, notamment ses articles L.212-1, L.212-7 et L.212-11 ; R. 212-84 et R212-88 et suivants ; A 212-221 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à la formation du diplôme d'Etat d'Alpinisme - guide de haute montagne ;
- Vu l'avis de la section permanente de l'alpinisme de la commission de la formation et de l'emploi du Conseil supérieur des sports de montagne du 28/09/2017 ;
- Vu la déclaration de Monsieur VILLARS Thomas, titulaire du diplôme suisse « Bergführer mit eidgenössischem fachausweis » délivré le 21/12/1994 par les Bundesamtes für industrie, gewerbe und arbeit.

Le Préfet de l'Isère délivre une attestation de libre établissement à :

Monsieur VILLARS Thomas
né(e) le 04 octobre 1966 à Evilard (Suisse)
nationalité : suisse

lui permettant d'exercer la profession de guide de haute montagne (à l'exclusion du canyon) dans les conditions fixées à l'article A-212-228 du code du sport.

Fait à Grenoble, le 22 novembre 2017

Pour le Préfet et par subdélégation
L'Inspecteur chef de pôle

Vincent BOBO

